

Nicollin SAS

1202 SAINT FONS DI

31/12/2024

Tél. : 04 72 89 05 70

Fax : 04 78 67 16 70

Facture N° : 241210290

Code client : C0027118

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 – NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

HOTEL GRILLE DE CHASSE S/RHONE CHEZ TAKE A WASTEY

75009 PARIS (9ème Arrondissement)
FRANCE

N° TVA : FR83533214003

Page 1 sur 2

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Chantier CARTON - HOTEL GRIL DE CHASSE S/ RHONE HOTEL GRIL DE CHASSE S/ RHONE 38670 CHASSE SUR RHONE Période de Facturation du 01/12/2024 au 31/12/2024 Location Bac roulant 660I / CARTON AU BAC - Traitement - Unité	0,320	15,02	20,00	4,81	15,02	4,81	0,000
Règlement par Chèque au 31/01/2025							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs. La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

H.T.	4,81 €
TVA 20,00	0,96 €
TVA	
TOTAL T.T.C.	5,77 €

TVA sur Encaissement

Prestations de service

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPPLPD

SOCIETE GENERALE : FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXXX

Centre d'Exploitation :

NICOLLIN SAS
1202 SAINT FONS DI
14 RUE CHARLES MARTIN

Adresse Client :

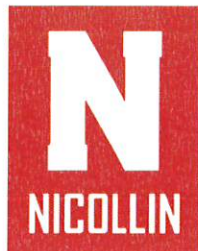
PRET A MANGER ENTREPOT
CHEZ TAKE A WASTEY
24 RUE DE CLICHY

69190 SAINT FONS
SIRET: 77564414900244
Tél. : 04 72 89 05 70 / Fax : 04 78 67 16 70

75009 PARIS

Date	31/12/2024
Centre	1202
Facture N°	241210290
Client N°	C0027118

**Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon**



NICOLLIN SAS

Le, 1^{er} décembre 2024

Objet :
Augmentation 2025
Courrier adressé avec la facture du mois de décembre 2024

Chers Clients, Chers Partenaires,

Le Groupe Nicollin vous accompagne au quotidien dans la gestion, le traitement et la valorisation de vos déchets d'Activités Economiques (DAE) et nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez.

Après une étude de la conjoncture économique actuelle, et afin de maintenir la qualité de nos prestations, nous sommes contraints de revoir les conditions tarifaires dans le cadre de notre contrat.

Nous vous informons qu'une augmentation sur les postes « transport » et « traitement » va être appliquée au 1^{er} janvier 2025.

De plus, Nous vous rappelons que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, instaurée par la Loi des Finances est indépendante de notre volonté. Cette taxe est reversée directement à l'Etat et augmente tous les ans au 1er janvier :

*TGAP 2025 HT la tonne	
TGAP Enfouissement	65 €
TGAP Incinération	15 €

Nos équipes sont à votre disposition pour vous rencontrer afin d'étudier votre contrat ainsi que l'extension du tri à la source et d'optimiser la collecte de vos déchets et ainsi vous apporter tous les compléments d'information dont vous auriez besoin.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Chers Clients, Chers Partenaires, nos plus sincères salutations.

Hocine ATEK
Directeur de Centre